TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017–211704218 – 20260917-CM2026_100-DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le 22/09/2026 – Publié le 22/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE conseillers municipaux :
. En exercice : 29 . Présents : 23 . Absents : 6 . Pouvoirs : 6
DATE DE L'AFFICHAGE de la liste des délibérations : 21 septembre 2026

OBJET :
CM2026_100– Tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1er janvier 2027

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le onze septembre deux mille vingt-six.

PRESENTS :
Mmes et Ms Pascal FERCHAUD / Jean-Christophe DORIDOT / Michèle PREVOT / Jean-Marc BABIN / Elisa RATISKOL / Alain FRICAUD / Alexandra LAVOIES / Alexandra WUCHER / Jean DAUDENS / Mariette ADOLPHE / Gabriel DITGEN / Claudine GROLLEAU / Marie-Madeleine ROUIL / Frédéric BOTTON / Nathalie NICOLE / Christophe HERNANDEZ / Julien LEVEQUE / Pascaline DUCLAUD / Sylviane MITAINE / Jean-Christophe DELHAYE / Isabelle LEMAIRE / Lucas GERVRAUD / Delphine LE GARREC

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :
- Jean-François DANIEL représenté par Marie-Madeleine ROUIL
- André FRANCHI représenté par Jean-Marc BABIN
- Elia LARROUSSE représentée par Michèle PREVOT
- Alain MAGEAUD représenté par Jean DAUDENS
- Sandrine LAPEYRADE représentée par Nathalie NICOLE
- Jean-Luc GENSAC représenté par Delphine LE GARREC

SECRETAIRE DE SEANCE :
Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Pascaline DUCLAUD a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

HÔTEL DE VILLE
1, PLACE GASTON BALANDE
B.P. 108 – 17600 SAUJON
TÉL. : 05 46 02 80 07
contact@saujon.fr
www.saujon.fr

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A COMPTER DU 1ER JANVIER 2027

Monsieur Jean DAUDENS, conseiller municipal délégué aux finances, informe l'assemblée que la commission « finances », réunie en date du 7 septembre 2026, propose de modifier les tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1er janvier 2027, comme suit :

I – TERRASSES – PANCARTES – PANNEAUX

1. Occupation simple du domaine public sans matérialisation au sol.
2. Occupation du domaine public par une structure démontable non couverte et non close (exemple : plancher délimité ou non par des claustras ou des balustrades).
3. Occupation du domaine public par une structure en dur non démontable.

	Dimensions	Pour mémoire Forfait annuel redevance en € à compter du 01/01/2026	Forfait annuel redevance en € à compter du 01/01/2027
Pancartes directionnelles	50 cm x 20 cm maximum	Néant	Néant
Pancartes publicitaires	50 cm x 20 cm maximum	17,70	18,20
(*) Terrasses simples non matérialisées au sol et occupations diverses pour étalages (chevalets, présentoirs, etc.)	Profondeur < ou = à 3 m	17,70	18,20
	Profondeur > à 3 m	26,00	26,80
Terrasses délimitées par une structure démontable	au m²	21,30	21,90
Terrasses en dur non couverte	au m²	23,70	24,40
Terrasses en dur couverte	au m²	35,50	36,60
Structure mobile pour activité professionnelle saisonnière (6 mois)	au m²	11,40	11,70
Les tarifs « * » ci-dessus sont applicables par « mètre entier » ou multiple de « mètre entier »			

II – VENTE AU DEBALLAGE

	Pour mémoire Tarif au 01/01/2026	Tarif au 01/01/2027
Droit de place pour les ventes au déballage (dédommagement des frais occasionnés pour la mise en place de conteneurs, l'enlèvement et le traitement des déchets)	106,50 €	109,70

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER les tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1er janvier 2027 tels que détaillés ci-dessus.

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

Le Maire,

P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

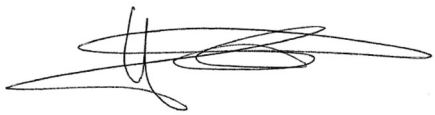

P. DUCLAUD